

à Montreuil, le 28 octobre 2021

Monsieur SOETEMONT
Directeur Général des Ressources Humaines
Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports
110 rue de Grenelle
5357 PARIS 07 SP

Objet : Demande de communication aux agents des informations relatives à leur non-promotion

Monsieur le Directeur Général des Ressources Humaines,

Notre fédération est sollicitée par des syndicats départementaux confrontés aux refus d'IA-DASEN ou recteurs de communiquer aux agents les informations relatives à leur non-promotion durant l'année scolaire 2020-2021.

Les lignes directrices de gestion rappellent que « *les tableaux d'avancement et les listes d'aptitude peuvent faire l'objet d'un recours dans les conditions de droit commun* ».

Cette possibilité de recours étant de droit, nous ne pouvons comprendre le fait que l'administration puisse refuser de communiquer à chaque agent les informations le concernant : barèmes retenus par les services ainsi que le rang de classement.

Des IA-DASEN refusent également de donner ces informations aux collègues qui en font explicitement la demande.

Considérant que ces refus sont une entrave au droit des collègues de prendre connaissance des informations administratives les concernant, nous vous demandons, Monsieur le Directeur Général, de bien vouloir intervenir auprès des académies et départements afin que ces éléments soient communiqués aux intéressés.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations distinguées.

Clément Pouillet, secrétaire général de la FNEC FP-FO

